



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de conseillers présents : 33	
Nombre de suffrages exprimés : 38 dont : 5 pouvoirs	

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Fabienne GASTON, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, , Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Claudine HUGUET (suppléante de David DESPAX)

Absents ayant donné un pouvoir :

Claudine BARNÉRIAS a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS,
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON,
David GAYET a donné pouvoir à Maud LEVRAT,
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE,
Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER a donné pouvoir à Laurence WANG-WAH

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, David DESPAX

Absents :

Luc CHAPUT, Christophe CLEMENTE, Stéphane HOUSSIER, Olivier PARADIS, Laëtitia POUZADOUX, Carmen FUENTES, Guillaume LAURENT

Secrétaire de séance : Philippe ROUGERON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_134 : Acquisition de l'ancienne trésorerie d'Aigueperse

Domaine et patrimoine - Acquisitions

Rapporteur : Claude RAYNAUD

L'ancienne trésorerie d'Aigueperse a été mise en vente par l'Etat via la plateforme d'enchères Agorastore. A l'issue de cette vente, Plaine Limagne a été attributaire de la vente pour un montant de 182 000 euros net vendeur.

N'étant pas satisfait de ce montant, l'Etat a donc annulé la vente et fait une proposition à 228900 euros net vendeur.

A la suite d'une négociation, l'Etat a proposé d'abaisser son prix à hauteur de 210 000 euros.

Il est proposé d'accepter la vente au prix négocié de 210 000 euros.

Après avoir procédé au vote, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 :

La communauté de communes se porte acquéreur du bien désigné sous le nom d'« Ancienne Trésorerie », situé au 23 Grande Rue à Aigueperse et cadastré sous le numéro AD86 et d'une superficie de 4,93 ares ;

Article 2 :

Le bien désigné à l'article 1 est acquis pour un montant de deux-cent-dix-mille euros (210 000 €) auprès de l'Etat ;

Article 3 :

La communauté de communes règlera d'éventuels frais annexes supplémentaires ;

Article 4 :

Claude Raynaud, ou son représentant dûment désigné, est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision, incluant la signature d'une promesse de vente, de l'acte de vente et de tout autres documents relatifs à la présente affaire ;

Article 5 :

Les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget principal.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 6 juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Philippe ROUGERON

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement